



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 22 b) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Lettre datée du 27 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué ministériel adopté lors de la dixième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue le 23 septembre 2011 à New York (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 22 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) José Antonio **Dos Santos**



**Annexe à la lettre datée du 27 septembre 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Paraguay**

**Communiqué adopté lors de la dixième Réunion ministérielle
annuelle des pays en développement sans littoral**

New York, le 23 septembre 2011

Nous, Ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, réunis à New York, le 23 septembre 2011 en marge de la soixantième-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Rappelant la Déclaration d'Almaty¹ et le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit², adoptés à Almaty (Kazakhstan), en 2003,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire³ et le Document final du Sommet mondial de 2005,

Rappelant en outre les résolutions 56/180, 57/242, 58/201, 59/245, 60/208, 61/212, 62/204, 63/228, 64/214 et 65/172 concernant les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral auxquels il est possible de répondre grâce à une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant la Déclaration de la Réunion de haut niveau de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, le 3 octobre 2008⁴, qui souligne que pour les pays en développement sans littoral, le coût plus élevé du transit des marchandises à travers les frontières pénalise leurs produits sur le plan de la compétitivité et que les efforts qu'ils font pour établir des systèmes de transport en transit efficaces continuent de se heurter à des difficultés,

Rappelant par ailleurs la Plate-forme d'Asunción pour le Cycle de négociations de Doha consacré au développement, adoptée lors de la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Asunción le 10 août 2005, la Déclaration d'Oulan-Bator, adoptée lors de la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Oulan-Bator les 28 et 29 août 2007, ainsi que la Déclaration d'Ezulwini, adoptée à l'occasion de la troisième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue au Swaziland les 21 et 22 octobre 2009,

¹ Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3, annexe II).

² Ibid., annexe I.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ Voir résolution 63/2 de l'Assemblée générale.

Rappelant aussi le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁵, adopté par les Chefs d'État et de gouvernement, le 22 septembre 2010, dans lequel ils ont réaffirmé qu'ils étaient conscients des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des difficultés auxquelles ils font face, faute d'avoir directement accès à la mer, aggravées par leur éloignement des marchés mondiaux, et souligné la nécessité de surmonter ces vulnérabilités et de renforcer la capacité de résistance de ces pays. Ils ont lancé un appel en faveur de l'application intégrale, rapide et effective du Programme d'action d'Almaty, comme le prévoit la Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau consacrée lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty,

Conscients que les difficultés auxquelles sont confrontés nos pays qui sont géographiquement désavantagés du fait qu'ils n'ont pas accès à la mer et les graves difficultés qui en résultent pour une intégration effective de nos économies dans le système commercial multilatéral imprègnent tous les aspects du processus de développement, y compris la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Conscients également que la responsabilité de la mise en place de systèmes efficaces de transit incombe au premier chef aux pays en développement sans littoral et de transit et qu'ils doivent s'employer à créer des conditions propices pour générer, attirer et mobiliser efficacement des ressources afin de faire face à leurs difficultés en matière de développement, mais que leurs efforts doivent pouvoir bénéficier d'un appui international continu de la part des partenaires de développement et des organisations internationales et régionales dans un esprit de responsabilité partagée, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et compte tenu des accords d'intégration régionaux,

Exprimant notre soutien aux pays en développement sans littoral qui sortent d'un conflit, en vue de leur permettre de se relever et de reconstruire, selon les besoins, leur infrastructure politique, sociale et économique et de les aider à réaliser leurs priorités de développement, conformément aux buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Almaty,

Prenant acte de l'appui inestimable et constant fourni par les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les partenaires bilatéraux, la société civile et le secteur privé, ainsi que du rôle de la coopération Sud-Sud afin de relever le défi important que constitue la réponse aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment en développant des infrastructures de transport adaptées et en mettant en place des systèmes de transport en transit,

Préoccupés par la réapparition des hausses des prix des produits alimentaires et de l'énergie, aggravées par les effets néfastes du changement climatique, qui ont eu des incidences négatives sur le progrès économique et social des pays en développement sans littoral ces dernières années et ont accru leur vulnérabilité et réduit leur capacité à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant note du rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty,

⁵ Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

Adoptons le communiqué ci-après :

1. Nous réaffirmons notre détermination à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty par le biais d'un partenariat efficace et authentique entre les pays sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement ainsi qu'entre les secteurs public et privé aux niveaux national, régional et mondial, étant donné que ces partenariats sont indispensables pour la réalisation en temps voulu de tous les objectifs de développement concertés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et l'intégration pleine et efficace des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale;

2. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral, leurs partenaires de développement et les pays de transit voisins dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action d'Almaty comme en témoignent les mesures de facilitation du transport et des échanges commerciaux qui ont permis de diminuer les délais et d'accroître l'efficacité aux frontières; le développement des infrastructures de transport en transit; l'intensification des efforts d'harmonisation des normes et règles dans le secteur du transport; les améliorations au niveau de l'aide au développement allouée aux secteurs des transports, du stockage et des communications des pays en développement sans littoral; et l'augmentation des investissements étrangers directs, des envois de fonds ainsi que l'allègement de la dette;

3. Toutefois, nous constatons encore avec préoccupation que malgré les efforts redoublés faits pour mettre en œuvre les priorités du Programme d'action d'Almaty, le coût plus élevé des transactions commerciales pénalise les produits des pays en développement sans littoral, décourage l'investissement étranger et constitue le motif principal de leur marginalisation permanente au sein de l'économie mondiale. Des difficultés persistantes empêchent les pays en développement sans littoral de tirer pleinement partie des échanges commerciaux et de créer suffisamment d'épargne intérieure pour accélérer la croissance économique et avancer dans la réalisation des objectifs de développement concertés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

4. Nous sommes préoccupés par le fait que le manque de moyens de transport, y compris l'état des axes commerciaux régionaux, la détérioration des stocks existants, la persistance de lacunes importantes, l'absence de liaisons efficaces, notamment entre les installations ferroviaires et portuaires ainsi que de ressources durables pour la maintenance entravent considérablement l'expansion commerciale des pays en développement sans littoral. Les problèmes liés aux transports en transit persistent tels que l'insuffisance des capacités de charge des installations portuaires, les retards des passages en douane et du dédouanement aux ports, les droits et obstacles divers dus à la lourdeur des procédures douanières et toutes les autres contraintes liées à la réglementation, la faiblesse des mécanismes juridiques et institutionnels et le coût des transactions bancaires;

5. Nous sommes également préoccupés par le manque de diversification des exportations qui rend nos économies vulnérables aux chocs extérieurs et nous exhortons la communauté internationale à aider les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre des mesures pour renforcer et accroître les capacités de production et améliorer la valeur ajoutée de leurs exportations afin de tirer parti des débouchés commerciaux disponibles;

6. Alors que les pays en développement sans littoral ont considérablement souffert des effets du ralentissement de l'économie mondiale et qu'ils commencent à peine à retrouver le chemin de la reprise, nous constatons avec une profonde inquiétude un retour de la flambée des prix des denrées alimentaires et de la volatilité de ceux des matières premières affectant les moyens de subsistance de nos populations et entravant les efforts que nous déployons pour soutenir la croissance économique. Nous nous engageons donc à nouveau à tout faire pour renforcer notre résistance aux effets des chocs extérieurs et pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ainsi que la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

7. À cet égard, nous prions instamment la communauté internationale, les partenaires de développement et les institutions multilatérales de développement, y compris les organismes des Nations Unies, d'accroître leur soutien aux pays en développement sans littoral en renforçant l'appui financier et technique pour leur permettre de faire face aux chocs extérieurs multiples et de limiter les conséquences de problèmes nouveaux ou émergents pour les couches les plus vulnérables de leurs populations;

8. Nous invitons également les organisations internationales et autres instituts de recherche à entreprendre des études sur la vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux chocs extérieurs et à mettre au point une série d'indicateurs de vulnérabilité pouvant être utilisés à des fins d'alerte rapide;

9. Nous sommes conscients que le changement climatique fait peser une menace permanente et potentiellement grave sur le développement économique et social de nos pays, et qu'il peut nuire aux efforts que nous consacrons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que nous sommes les moins bien préparés à relever le défi de l'adaptation au changement climatique et à atténuer ses conséquences, lesquelles aggraveront davantage encore les handicaps dont nous souffrons déjà. Nous sommes vulnérables à l'impact du changement climatique sur la production agricole, la fréquence des catastrophes naturelles, la dégradation des sols et la désertification. Les pays en développement sans littoral doivent également faire face à des problèmes tels que la sécurité alimentaire, la viabilité de la pêche continentale, les ressources en eau, l'érosion de la biodiversité et la santé des populations. Nous demandons instamment à nos partenaires de développement d'apporter une aide financière et technologique et un appui au titre du renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement sans littoral de faire face au changement climatique, notamment en mettant en place à titre prioritaire des stratégies d'adaptation efficaces, des mesures d'atténuation appropriées ainsi qu'en établissant, à l'intention des pays en développement sans littoral, un mécanisme de financement de la lutte contre le changement climatique;

10. Nous engageons les organisations internationales compétentes, notamment le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les commissions régionales à aider les pays en développement sans littoral à mener des études afin de mieux comprendre les conséquences du

changement climatique dans leur cas précis et à élaborer des mesures pour y faire face;

11. Nous soulignons l'importance des mesures de facilitation du commerce pour la croissance et l'expansion du commerce extérieur des pays en développement sans littoral et de son incidence positive sur leur développement économique. Nous demandons à la communauté internationale de faire en sorte que l'accord relatif à la facilitation du commerce qui découlera du cycle de négociations de Doha pour le développement prévoit des engagements contraignants garantissant la liberté de transit, limitant rigoureusement les frais, redevances et formalités, assurant la transparence ainsi que des normes communes s'agissant des documents exigés, afin d'accélérer la circulation, la remise et le dédouanement des marchandises. Les besoins particuliers des pays en développement sans littoral doivent être pleinement pris en compte pour les aider à compenser leur désavantage géographique. L'objectif ultime doit être d'abaisser le coût des transactions grâce notamment à la réduction de la durée des transports et au renforcement de la sûreté des échanges transfrontières;

12. Nous lançons un appel pour une solution favorable au développement afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Cycle de négociations commerciales de Doha et qui ouvre la voie à une conclusion positive et ambitieuse du cycle de 10 ans. Elle pourrait se traduire par un accès plus large au marché et un développement des échanges commerciaux et être axée sur les besoins des pays les moins avancés. Elle devrait toujours souligner l'importance des engagements pris pour concrétiser le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement; éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation; réduire substantiellement les mesures nationales faussant les règles du commerce, comme l'exige le mandat du Cycle de Doha. Le document final devrait également aborder de manière appropriée la question de l'assistance technique et du renforcement des capacités;

13. Nous soulignons l'importance de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se tenir en avril 2012 à Doha. Nous ferons tous les efforts nécessaires lors du processus de négociation pour contribuer à la bonne conclusion de la Conférence, en plaçant le développement au centre des préoccupations mondiales, afin de parvenir à une croissance partagée et durable pour les pays en développement. Nous devons veiller à ce que la Conférence fasse la différence et contribue de manière concrète aux efforts de développement de tous, notamment des plus vulnérables. Nous identifierons réellement les obstacles à surmonter par les pays en développement sans littoral et les mesures dont ils ont besoin pour aplanir leurs difficultés. Nous invitons également les pays développés et les pays en développement à soutenir le groupe des pays ayant des besoins particuliers dans les efforts qu'ils déploient;

14. Nous demandons également aux organismes concernés des Nations Unies et autres organisations internationales d'accroître leur appui pour renforcer les capacités de négociation des pays en développement sans littoral ainsi que leurs capacités à mettre œuvre des mesures de facilitation du commerce;

15. Nous demandons qu'une assistance technique soit fournie aux pays en développement sans littoral qui n'ont toujours pas intégré le système commercial multilatéral réglementé et souhaitent accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous insistons sur la nécessité de tenir compte des niveaux individuels de développement et des besoins particuliers ainsi que des problèmes

résultant du désavantage géographique d'être dépourvu de littoral lors du processus d'accession et que toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié reflétées dans l'Accord général sur les tarifs douanier et le commerce (GATT) ainsi que dans tous les accords de l'OMC soient appliquées à tous les pays en développement sans littoral accédants. Une assistance technique ciblée devrait être fournie aux pays en développement sans littoral accédants à toutes les étapes du processus;

16. Nous réitérons notre demande tendant à ce que l'assistance au développement fournie dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce devrait tenir dûment compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Les domaines concernés devraient inclure le renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration de politiques commerciales, la participation aux négociations commerciales, l'application de mesures de facilitation du commerce, la mise en œuvre des accords internationaux, l'investissement dans l'infrastructure des transports, des télécommunications ainsi que des équipements collectifs et le renforcement des capacités de production aux fins d'améliorer la compétitivité des produits de nos pays sur les marchés d'exportation. Nous attachons une grande importance à l'Initiative Aide pour le commerce et nous sommes résolu à intensifier notre participation au processus de suivi pour mieux articuler nos besoins et priorités en matière d'appui;

17. Nous soulignons le rôle de premier plan des investissements étrangers directs, qui contribuent à accélérer le développement et la réduction de la pauvreté par la création d'emplois, le transfert de savoir-faire en matière de gestion et de technologie et l'apport de capitaux sans effet d'endettement, ainsi que son rôle essentiel dans la mise en place des infrastructures de transport, de télécommunications et de services collectifs de distribution. Nous appelons les pays exportateurs de capitaux à accroître leur aide financière et à renforcer leur soutien aux efforts visant à attirer les investissements étrangers directs que déploient les pays en développement sans littoral en adoptant et en appliquant des mesures incitatives d'ordre économique, financier ou juridique pour stimuler les flux d'investissements étrangers directs vers ces pays;

18. Nous appelons nos partenaires bilatéraux et multilatéraux non seulement à maintenir le niveau actuel de l'aide publique au développement mais aussi à l'accroître afin de permettre aux pays en développement sans littoral et de transit, de mettre en place des systèmes de transports en transit efficaces et des projets de facilitation du commerce, et d'améliorer la desserte intrarégionale, de compléter les tronçons manquants au niveau des réseaux et de garantir le bon fonctionnement des couloirs maritimes stratégiques;

19. Nous invitons les donateurs à fournir un appui en allégeant de manière plus substantielle la dette pour aider les pays en développement sans littoral à progresser dans la réalisation des objectifs du Programme d'Almaty ainsi que des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

20. Nous saluons les efforts faits par le biais de la coopération Sud-Sud dans les domaines du transport en transit entre pays en développement sans littoral et de transit et demandons une intensification des efforts qui peuvent aider les pays en développement sans littoral à affronter les problèmes complexes et graves auxquels ils doivent faire face en raison de leurs désavantages géographiques et accélérant par conséquent la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty;

21. Nous sommes déterminés à faire appliquer le mandat du groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral et appelons tous les pays en développement sans littoral à devenir signataires de son accord multilatéral. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement mongol pour accélérer la mise en place du groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral à Oulan-Bator. Nous invitons les organisations internationales, notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED et les commissions régionales, les pays donateurs et autres principaux centres d'excellence à soutenir les activités opérationnelles du groupe de réflexion;

22. Nous constatons que l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie de 2003, entré en vigueur en 2005, et que l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique de 2006, entré en vigueur en juin 2009, ont contribué à promouvoir les investissements pour le développement, la maintenance et la modernisation des routes prioritaires du réseau routier d'Asie et du réseau ferré transasiatique qui ont grandement bénéficié à la région. Nous prions par conséquent les organisations internationales et les pays donateurs de soutenir la mise en œuvre effective des projets identifiés dans le cadre des accords intergouvernementaux;

23. Nous prenons note des efforts déployés par les pays en développement et sans littoral d'Afrique pour s'attaquer aux problèmes juridiques rencontrés par le système africain de transport en transit en raison de l'absence d'infrastructure routière intégrée et normalisée. Dans ce contexte, nous soutenons les mesures prises par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en consultation avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Nous prions le Bureau du Haut-Représentant d'intensifier ses efforts pour faciliter un accord entre les gouvernements des pays d'Afrique sur une infrastructure de transport, en particulier pour le réseau routier transafricain;

24. Nous réaffirmons que nous sommes pleinement et fermement résolus à poursuivre notre action collective et constructive à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales en vue de promouvoir et de protéger nos intérêts communs. Nous insistons sur le fait que les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral devraient être dûment abordés lors de la prochaine réunion mondiale, notamment la huitième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2011 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012;

25. Nous encourageons nos partenaires de développement, y compris les donateurs et les organismes internationaux de financement et de développement, ainsi que les entités privées, à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour soutenir les activités relatives au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty;

26. Nous prions le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de continuer à mobiliser et à coordonner l'appui et les ressources fournis par la communauté internationale en vue d'une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Almaty et de la Déclaration sur l'examen à mi-parcours, conformément à son mandat;

27. Nous invitons l'Assemblée générale des Nations Unies à décider de la tenue d'une conférence d'examen décennal global du Programme d'action d'Almaty en 2013, conformément au paragraphe 49 du Programme d'action. Nous soulignons que l'examen global représentera une occasion importante pour les pays en développement sans littoral et de transit ainsi que pour nos partenaires de développement d'évaluer de manière critique la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, notamment ses meilleures pratiques et ses faiblesses, et d'élaborer un nouveau cadre stratégique commun orienté vers l'action pour la prochaine décennie, basé sur des partenariats renforcés entre les pays en développement sans littoral et de transit et un appui accru de nos partenaires de développement, en vue d'aider utilement nos pays à développer une véritable infrastructure de transport en transit, à garantir une bonne desserte régionale au moyen de couloirs commerciaux stratégiques pour accéder aux ports maritimes ou aux partenaires commerciaux régionaux, et faciliter ainsi notre intégration dans une économie mondiale de plus en plus complexe et évolutive. Le nouveau cadre devra également prévoir des mécanismes efficaces de suivi, d'examen et de contrôle de sa mise en œuvre. Le Bureau du Haut-Représentant coordonnera le processus préparatoire pour l'examen. La CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale, les commissions régionales et autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et régionales compétents fourniront une assistance opérationnelle et technique à ce processus. L'examen devrait être précédé de préparatifs sous-régionaux, régionaux et techniques réalisés de la manière la plus efficace, la mieux structurée et faisant appel à une large participation. Deux réunions des comités préparatoires intergouvernementaux devraient se tenir début 2013;

28. Nous remercions le Gouvernement Kazakh qui a offert d'accueillir la quatrième réunion des ministres du commerce de notre groupe ainsi qu'une réunion préparatoire d'examen global sur le commerce international et la facilitation du commerce, à Almaty, pendant la première moitié de 2012;

29. Nous prions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement toutes les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches relatives aux préparatifs de l'examen global du Programme d'action d'Almaty et autres fonctions associées qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale;

30. Nous remercions sincèrement le Paraguay pour les efforts qu'il a déployés tout au long de son mandat de deux ans à la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral, à New York, ainsi qu'en qualité de membre du Bureau, pour avoir fait avancer les questions relatives au développement de notre groupe.